



27 fév 2026 -17:13

Appartient à Conseil des ministres du 27 février 2026

Marché public pour l'AFSCA en matière de lutte contre la dermatose nodulaire

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) dans le cadre de la lutte contre la dermatose nodulaire.

La dermatose nodulaire contagieuse (« lumpy skin disease » ou LSD) est une maladie virale qui touche les bovins, les buffles et les bovidés sauvages. La maladie est très contagieuse et cause beaucoup de souffrances aux bovins touchés.

Au vu des récentes épidémies en France, en Italie et en Espagne, l'AFSCA souhaite constituer une réserve d'urgence de 200 000 doses de vaccin contre la dermatose nodulaire contagieuse. Ce stock est destiné à être administré immédiatement après la détection d'un foyer dans notre pays ou à nos frontières aux bovins des exploitations situées autour du foyer et dans les exploitations où des bovins provenant du foyer ont récemment été introduits. L'AFSCA a déterminé le nombre de doses sur la base de simulations d'introductions à différents endroits dans et autour du pays.

Le marché public pour l'achat de ces vaccins sera passé au moyen d'une procédure ouverte et sera financé par les réserves de l'AFSCA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

